

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES INDÉPENDANTS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de : - M. Frédéric, sur « la situation économique des indépendants » ;

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

**M. Frédéric (PS).** - Monsieur le Ministre, effectivement j'avais déposé une question que je vais devoir un peu adapter en fonction des décisions qui ont été prises hier par le Gouvernement, décisions dont je me réjouis. Ce que vous avez décidé, avec le Gouvernement wallon, de mobiliser 285 millions d'euros supplémentaires pour les PME. Ce qui porte ainsi le total à 518 millions d'euros.

Ces nouvelles mesures et l'extension des secteurs visés par l'indemnité forfaitaire, faut-il le rappeler, à un défiscalisé de 5 000 euros, répondent en fait aux inquiétudes que je formulais d'emblée et qui nous remontaient en fait du terrain.

Si je me limite à ce que j'ai lu, les secteurs concernés sont bien, et je demanderai confirmation, les commerces et réparations d'automobiles et de motocycles, arts, spectacles et activités récréatives, salles de sport activités sportives et de loisirs, intermédiation en achats, ventes, et location de biens immobiliers, et enfin salles de cinéma.

Par ailleurs, votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, a décidé d'une seconde indemnité compensatoire unique et forfaitaire de 2 500 euros qui sera accordée aux indépendants et aux entreprises ayant dû interrompre substantiellement leurs activités en mars et en avril 2020 et qui ont bénéficié du droit de passerelle complet pour les mois de mars ou avril.

Mes questions, pour faire bref, sont donc les suivantes. En ce qui concerne cette indemnité de 5 000 euros pour les nouvelles PME qui en feraient la demande, ils pourront introduire ces demandes à partir du 27 avril via la plateforme. J'aurais voulu vous demander quand ils peuvent espérer voir cette aide effectivement versée sur leur compte en banque.

Quel est le délai entre l'introduction de la demande et le versement effectif de l'aide ? Et l'on sait effectivement que les besoins en cash sont extrêmement importants. En ce qui concerne une indemnité compensatoire de 2 500 euros, j'aurais aimé que vous nous donniez un peu plus de détails, nous préciser qui est effectivement concerné.

On a entendu parler du secteur paramédical, par exemple. Est-il concerné ? Quelle sera la procédure d'introduction des demandes ? J'aurais aimé aussi que vous nous expliquiez de façon un peu plus pointue ce que vous entendez exactement par « interruption substantielle ».

Enfin, également en ce qui concerne cette seconde indemnité compensatoire, il y a eu des informations divergentes dans la presse où l'on dit que pourraient en bénéficier ceux qui ont eu le droit de passerelle complet pour les mois de mars ou avril. Et l'on a lu dans la presse dans plusieurs articles que l'on disait mars et avril. C'est un mot, mais c'est un mot qui a toute son importance. Je vous remercie par avance pour les réponses que vous pourrez me donner.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.** - Mesdames et Messieurs les députés, merci pour vos questions et aussi pour votre intérêt par rapport à l'ensemble des situations des PME, des indépendants, du tissu socioéconomique de notre Région.

Pour être très précis par rapport à l'approche du Gouvernement, je redis la ligne du premier arrêté, c'est : « celles et ceux qui, par décision du Conseil national de sécurité, étaient à l'arrêt » ; point.

On a ensuite tenu compte des activités qui, en conséquence, et notamment dans cette décision, dans le premier chapitre de la décision qui a été prise hier, on a étendu à celles et ceux qui – ils ne sont pas obligatoirement fermés –, en conséquence et de facto, sont quasi totalement à l'arrêt. L'exemple que vous avez cité, ce sont les garages. Ils sont autorisés à faire des réparations urgentes. Mais même un entretien n'est pas une réparation urgente au sens de la législation. À la limite, changer ses pneus, dès l'instant où vous n'êtes pas en panne, ne l'est pas, bref, il n'y a quasiment rien. Renseignez-vous.

Et donc, on a tenu compte de cette ligne-là, on a donc inclus le commerce de détail d'automobile et de motocycles, on a inclus les cinémas, on a inclus les agents immobiliers en ce qui concerne l'intermédiation, achat, vente, location de biens immobiliers pour le compte de tiers, les activités récréatives, sportives et culturelles ; ce qui est traduit par un code NACE. Je ne suis pas un passionné de codes NACE, je ne lis pas la nuit des codes NACE. Pourquoi un code NACE ? Parce qu'un code NACE identifie la nature d'une activité pour une entreprise.

On doit donc tenir compte de ces diverses réalités et c'est ce que le Gouvernement fait de façon très offensive. En ce qui concerne l'indemnité compensatoire, elle vise effectivement tous celles et ceux dont l'activité est substantiellement ralentie et c'est ce caractère important. J'ai cité moi-même, à l'instar d'ailleurs de ce qui se fait à Bruxelles ou en Flandre, les 60 % de ralentissement de l'activité pendant la période de confinement, de fermeture de la mi-mars environ à la fin avril, environ. Comment prouve-t-on cela ? Effectivement, en montrant que l'on a bénéficié du droit-passerelle complet pour les périodes de mars et d'avril, comme l'a indiqué le ministre-président dans son propos introductif. Par ailleurs, si l'on est une société, que l'on emploie du personnel, on montre effectivement que la moitié de son personnel est en chômage temporaire. Enfin, on déclare effectivement que l'on s'est bien trouvé dans cette situation de perte substantielle de revenus. On doit, par ailleurs, relever de catégories : ne pas être une grande société, avoir des conditions de base de paiements de cotisations telles qu'on les retrouve dans le premier dossier.

Tout d'abord, sur les chiffres, j'ai indiqué 53 654 dossiers introduits, 10 315 dossiers avaient déjà été payés ce matin, 31 000 dossiers font l'objet d'une demande de renseignements complémentaires. Pas de crainte, dans ces demandes complémentaires, il y a de tout. Simplement, le numéro de compte ne correspond pas au numéro officiel enregistré sur les bases légales. Il y a eu un changement récent de code NACE. Je tiens à le dire, si un certain nombre nous écoute, il y a beaucoup de croisements mécaniques et informatiques pour déceler toute attitude anormale puisque l'on sait qu'il pourrait y avoir quelques tentations d'activités récentes. Il ne sert à rien de créer quoi que ce soit maintenant puisque tout a été figé à un moment où l'information concernant ces primes n'était pas encore connue de sorte qu'automatiquement, c'est détecté et le dossier ressort. Un travail incroyable. Quand vous voyez le nombre de dossiers dans un délai de temps aussi bref...

Mon objectif, Monsieur le Chef de groupe, est effectivement que l'ensemble des paiements puisse être réalisé aussi rapidement que possible. On a eu par ailleurs 16 700 demandes de renseignements au

helpdesk, dont 92 % ont été traités à ce stade-ci et ont fait donc l'objet d'une réponse. Quand quelqu'un est en difficulté, chaque jour compte. Je suis totalement conscient de cela, mais mesurons ensemble le chemin déjà parcouru.

**M. le Président.** - La parole est à M. Frédéric.

**M. Frédéric (PS).** - Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse.

On le constate, et on est heureux, dans cette crise difficile que nous traversons, de voir que le Gouvernement wallon prend ses responsabilités et se mobilise. Nous serons derrière vous dans cette mobilisation pour ne laisser personne au bord du chemin. Cinq cent dix-huit millions mobilisés pour les PME, pour les indépendants. C'est un geste fort.

Il faut que nous soyons attentifs, bien évidemment, à ce que personne ne reste au bord du chemin. En ce qui concerne les délais de paiement auxquels je faisais allusion tout à l'heure, tout comme vous je salue le travail remarquable effectué par l'administration dans un délai aussi court.

Je comprends tout cela, je comprends les délais et vous l'avez dit vous-même, beaucoup de petits indépendants, de petites entreprises sont dans l'urgence financière. Il faut qu'ils puissent voir arriver de l'argent sonnante et trébuchant et pas des annonces. Je sais que vous y travaillez.

Nous vous soutenons à 100 % à cet égard. Je vous remercie.